



## FausseS informations de la part d'une secrétaire de mairie

Par **roxymusic**, le **30/04/2016** à **16:08**

Nous devons signer un compromis de vente pour notre maison, les futurs acquéreurs ont téléphoné à la mairie voulant se renseigner sur le voisinage, la personne présente leur a répondu que c'était un endroit très mal fréquenté (allant jusqu'à dire qu'il y avait un trafic de drogue).

Ces informations étaient fausses le jour de la communication (les voisins en location qui auraient pu être concernés n'étaient plus là) et le quartier est très calme.

Dans l'heure qui a suivi ce coup de fil, les acquéreurs ont appelé la négociatrice du notaire pour annuler la signature du compromis (c'était la première offre que nous avons depuis 2 ans que notre maison est en vente)

Comment porter plainte, auprès de qui et quel montant demandé en dommages et intérêts ? (le montant de l'offre était 265 000 euros), nous n'auront peut-être plus d'offre pour notre maison à ce prix.

Merci de vos réponses